

Identification de la masse d'eau

Mise à jour:
Août 2019

Code ME	Nom (localisation)			Longueur en km (si masse d'eau cours d'eau)
FRAL01	ETANGS DU ROMELAERE			Non concernée
SAGE	Structure porteuse	Département(s)		59
Autorités GEMAPI	Cycle DCE			1

Etape préalable : Caractérisation détaillée

Altération de la morphologie de la masse d'eau :

Critère(s) retenu(s)	Description (avec quantification)	Source
Drainage de grande ampleur	Mise en valeur dès le Moyen-Age d'une zone marécageuse.	AEAP

Commentaires : Les étangs du Romelaere ont été créés suite à l'extraction de la tourbe au 19^e siècle. Aujourd'hui leur intérêt écologique est reconnu : La modification de la structure même (mesures de restauration hydromorphologiques potentielles pour l'atteinte du bon état DCE) pourrait avoir une incidence sur l'environnement au sens large, et notamment sur l'atteinte des objectifs de conservation d'autres directives. L'intérêt écologique ne peut être obtenu par d'autres solutions (test 4.B)

A l'issue de la caractérisation détaillée de l'hydromorphologie, la masse d'eau peut-elle atteindre le bon état (vérification du travail de pré-désignation)? (oui/non)
Non

Si non

Si oui



Proposition de classement en masse d'eau naturelle

Poursuite du processus de désignation MEFM

Caractérisation économique des activités :

Usages	Source actuelle des données (producteur)	Identification des données avec quantification <i>Mettre l'échelle de la donnée entre parenthèses</i>	Altérations liées à l'usage
Activités principales	Données non disponibles à l'échelle du plan d'eau.	Données non disponibles à l'échelle du plan d'eau.	Sans objet
Activités récréatives liées à l'eau Pêche en eau douce			

Caractérisation de l'environnement au sens large :

Masse d'eau	Autres
Les marais sont classés dans 2 zones natura 2000 (Directive Oiseaux et Faune Flore : ZPS du marais audomarois et ZSC prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et ses versants), réserve naturelle nationale « étangs du romelaere » et dans une ZNIEFF de type 1 et 2.	Sans objet

Etape 1 : Identification des mesures de restauration nécessaires à l'atteinte du bon état

Mesures	Descriptif	Coût des mesures	Source des coûts
Aucune mesure de restauration hydromorphologiques envisageable pour l'atteinte du bon état DCE pourrait avoir une incidence sur l'environnement au sens large, et notamment sur l'atteinte des objectifs de conservation d'autres directives.	Aucune mesure de restauration hydromorphologiques envisageable pour l'atteinte du bon état DCE pourrait avoir une incidence sur l'environnement au sens large, et notamment sur l'atteinte des objectifs de conservation d'autres directives.	Aucune mesure de restauration hydromorphologiques envisageable pour l'atteinte du bon état DCE pourrait avoir une incidence sur l'environnement au sens large, et notamment sur l'atteinte des objectifs de conservation d'autres directives.	Sans objet

Etape 2 : Identification des impacts des mesures de restauration nécessaires à l'atteinte du bon état

Impacts sur les activités :

Usages (principaux en gras)	Pertes	
	Descriptif	Quantification
Activités récréatives liées à l'eau	Sans objet	Sans objet
Pêche en eau douce		

Impacts sur l'environnement au sens large :

Dégradation de l'environnement au sens large			Amélioration de l'environnement au sens large		
Descriptif	Coût environnemental : valeur de référence	Calcul pour la masse d'eau concernée	Descriptif	Bénéfice environnemental : valeur de référence	Calcul pour la masse d'eau concernée
Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.

Commentaires à l'issue de l'étape 2 : Aucune mesure de restauration n'est envisageable.

Sur les activités (oui/non)	Sur l'environnement (oui/non)
Oui	

Impact négatif significatif
Si oui pour les activités et/ou l'environnement

Si non pour les activités et l'environnement



Proposition de classement en masse d'eau naturelle

Poursuite du processus de désignation MEFM

Etape 3 : Existe-t-il des solutions alternatives assurant les mêmes fonctions ?

Usages (principaux en gras)	Action(s) alternative(s)	Faisabilité technique	Impact environnemental			Coût de mise en œuvre de la solution alternative
			Descriptif	Coûts et/ou bénéfices environnementaux	Calcul pour la masse d'eau concernée	
Activités récréatives liées à l'eau	Déplacement sur une autre masse d'eau	Oui	Neutre ou négatif : perturbation de la faune et de Neutre ou négatif : risque de prélèvements trop importants dans le milieu	Non calculé car impact neutre ou négatif sur l'environnement	Non calculé car impact neutre ou négatif sur l'environnement	Sans objet
Pêche en eau douce		Oui si plan d'eau à proximité et si présence d'espèces similaires				

Commentaires à l'issue de l'étape 3 : Les solutions alternatives ne peuvent être mises en place.

Synthèse générale à l'issue du processus :
Proposition de classement en MEFM.